

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

TÉLÉCOM AVIATION

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

FÉVRIER
2011

Menaces sur les allocations familiales

67^e année - n°2 - février 2011 (ne paraît pas en août) dépôt CHARLEROI X | p.02047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles

DOSSIER P.4



ÉDITO
Notre politique
sociale menacée ?
P. 3



ANALYSE
Mauvaise
tactique aux TEC
P. 7



TÉLÉCOM AVIATION
AIP et CCT
à Belgacom
P. 13

Primes syndicales 2010 : attention au formulaire

Pour rappel, le paiement des primes syndicales est annuel. En 2011, pour les primes de 2010, le formulaire de demande a été relouké.

Afin de vous payer votre dû le plus rapidement possible à partir de la fin mars, nous vous invitons à suivre scrupuleusement les instructions ci-après :

- Au cours du premier trimestre 2011, tous les membres du personnel (statutaires ou contractuels) recevront de l'Autorité publique dont ils relèvent le formulaire de demande pour la prime syndicale 2010. Si passé ce délai, vous n'avez toujours pas reçu ce document (ou si vous l'avez égaré entre-temps), vous devez **immédiatement** contacter le service du personnel dont vous dépendez afin qu'il vous envoie le document original ou un duplicata.

il est donc inutile de contacter la CGSP pour pareil problème : nous ne savons pas le résoudre directement.

- Le formulaire de demande relouké ne comporte plus que 3 cadres (voir document type en annexe) :
 - le cadre A est pré-rempli avec les données vous concernant. Vérifiez néanmoins si ces données sont correctes. Si ce n'est pas le cas, corrigez les erreurs en remplissant **complètement le cadre B**. Dans tous les cas, **remplissez obligatoirement dans le cadre B les cases destinées à votre numéro de compte IBAN**. Contrairement à ce qui est suggéré dans la demande, cette démarche n'est pas facultative ; une erreur est survenue lors de la publication au Moniteur. Certaines Autorités

l'auront corrigée d'office dans la demande, d'autres pas.

Soyez attentif et complétez le n° de compte IBAN.

- Le cadre C doit être rempli **complètement**. N'oubliez pas de mentionner « lu et approuvé », de dater et de signer le formulaire.

Attention ! Dans la note de renvoi du cadre C, signalée par un astérisque (*), une erreur s'est glissée à l'avant dernière ligne pour l'année de référence : il faut lire « 2010 » au lieu de « 2009 » (erreur dans la publication au Moniteur que les Autorités auront peut-être corrigée également dans la demande, ou peut-être pas).

- Une fois complété, le formulaire doit être transmis à la CGSP via le canal habituel : votre délégué ou le secrétariat de votre secteur ou le secrétariat de votre régionale inter-sectorielle. De toutes les manières, nous devons être en possession de la demande dûment complétée et signée avant le **1^{er} juillet 2011**.

■ Généralités :

1. La prime syndicale sera liquidée avant fin septembre 2011.
2. Le montant pour une prime complète est de 90 € (12 mois de cotisations entières en 2010). Le montant qui vous sera payé sera donc calculé conformément à la législation au prorata du nombre et du taux des cotisations que vous aurez versées pour l'année de référence.
3. La prime ne peut être payée qu'une seule fois pour une même année de référence. Si vous recevez deux formulaires de la même Autorité ou de deux Autorités différentes, vous ne pouvez rentrer qu'un seul formulaire complété.

*Alain Lambert
Président ASBL prime syndicale*

78132		BELGISCH STAATSBLAD — 20.12.2010 — Ed. 2 — MONITEUR BELGE	
DEMANDE DE LA PRIME SYNDICALE POUR L'ANNÉE DE REFERENCE 2010			
A. RUBRIQUE DESTINEE AU SERVICE DE DISTRIBUTION			
Date de naissance :	Nom :		
	Prénoms :		
Authentification :	Adresse :		
	Code postal et localité :		
	Formulaire n° :		
	Date de l'envoi :		
Formulaire remis par :			
Occupé par :			
B. RUBRIQUE A REMPLIR PAR LE MEMBRE DU PERSONNEL SUSMENTIONNE, UNIQUEMENT SI DES FAUTES SUBSISTENT DANS LE CADRE A (une lettre par case, en majuscules)			
Nom :			
Prénoms :			
Date/naiss. :	/ / 1 9		
Adresse :			N : Bte :
Code postal :	Localité :		
N° de compte IBAN (facultatif) :	B	E	
N° de membre auprès de l'organisation syndicale (facultatif) :			
C. LE SOUSSIGNE DECLARE SUR L'HONNEUR D'INTRODUIRE, POUR L'ANNEE DE REFERENCE SUSVISEE, QU'UN SEUL FORMULAIRE DE DEMANDE (*)			
MENTION "LU ET APPROUVE"	DATE	SIGNATURE	
(*) ATTENTION ! Le membre du personnel ne peut introduire qu'un seul formulaire de demande, même s'il était membre de plusieurs organisations syndicales et/ou s'il reçoit plusieurs formulaires pour l'année de référence 2009. Cette situation pourrait en effet se produire lorsque le membre du personnel, au cours de l'année de référence en question, a travaillé soit successivement, soit simultanément dans plusieurs services publics. La réception de ce formulaire de demande ne donne pas directement droit à une prime syndicale. Le membre du personnel doit, pour l'année 2009, avoir payé une cotisation suffisante à une organisation syndicale représentative, afin de pouvoir prétendre au paiement d'une prime totale ou partielle (loi du 1 ^{er} septembre 1980, article 2, § 1).			
VEUILLEZ TRANSMETTRE LE FORMULAIRE ORIGINAL DE DEMANDE, DUMENT REMPLI, A VOTRE ORGANISATION SYNDICALE AVANT LE 1 ^{er} JUILLET 2011.			

Notre politique sociale menacée ?

Pour mieux maîtriser la politique des États membres, quoi de mieux que d'en contrôler les budgets nationaux ? La Commission européenne l'a bien compris.

Un contrôle budgétaire bien peu démocratique

Depuis le 1^{er} janvier, une nouvelle disposition oblige chaque pays européen à déposer son projet de budget auprès d'elle (la Commission européenne) pour examiner sa conformité aux critères de rigueur budgétaire. Cette nouvelle disposition est entrée en vigueur, sans coup férir, sans aucune réelle consultation démocratique, sans consultation des partenaires sociaux, sans modification du Traité.

Elle est prise pour donner l'illusion qu'on pourra ainsi protéger l'économie européenne contre les futures crises financières.

Quel État pourra encore développer une véritable politique sociale pour ses citoyens sans recevoir un carton rouge de la Commission ?

Depuis des années, on nous serine ainsi qu'il est impossible de mettre en place une réglementation pour établir la spécificité des services publics au niveau européen, qu'il est difficile de mettre en place une taxe sur les fonds spéculatifs. On nous explique que l'Europe sociale est si compliquée à créer, qu'il vaut mieux ne rien faire. Et voilà, qu'en deux temps, trois mouvements, on bouleverse la structure démocratique de nos pays. La règle qui veut que le budget soit voté et décidé par les élus du peuple va bientôt ressembler à une fiction.

Une orientation politique condamnable

La Belgique est concernée au premier chef par cet examen qui n'est qu'un filtre supplémentaire, supranational celui-là.

Déjà la demande royale au gouvernement de prévoir un budget pour 2011 encore un peu plus serré - « meilleur que celui convenu avec les autorités européennes » - resserrait la vis. Ce geste royal, loin d'être noble, ne tient pas du hasard : il relève d'un échange concerté avec le gouvernement « en affaires courantes » d'Yves Leterme ; il faut encore un peu plus rogner les marges de manœuvre sociale du futur gouvernement (si tant est qu'il existe autour de la table une formation politique soucieuse de développer une quelconque politique sociale dans le gouvernement à venir).

Les frasques de la N-VA indiquent à suffisance qu'elle est plus soucieuse de construire une politique de droite aux forts accents régionalistes, plutôt que de former un gouvernement fédéral. Ça, on le sait ! Elle est aux ordres du VOKA (le patronat flamand) et ne s'en cache pas.

Mais que dire du Président du PS qui, comme « solution » au blocage des extrémistes flamands, lance un appel à la rescousse vers les libéraux ?

C'est fermer définitivement la porte à tout espoir de politique sociale !

D'une part, amener le MR (donc le FDF) à la table des négociations ne va pas faciliter l'obtention d'un accord sur le communautaire et, d'autre part, offrir un soutien francophone à droite au CD&V et à la N-VA, réduit à néant les espoirs infimes de créer une politique sociale dans le futur gouvernement.

Soit ! Libéraux ou pas, les restrictions budgétaires seront à l'ordre du jour.

Et la courroie d'ajustement risque d'être, encore et toujours, les services publics à qui on demandera encore et encore un effort supplémentaire. Moins d'agents, moins de moyens, moins de prestations. Au final, ce seront les citoyens, surtout les moins fortunés, qui paieront et subiront. Comme toujours !

Aujourd'hui, plus que jamais, les services publics sont dans la ligne de mire des dirigeants belges comme européens alors que leur nécessité a été reconnue de tous au plus fort de la crise. Une bonne politique sociale se développe sur des services publics solides.

Alors, pourquoi pareil acharnement ? Simplement, ils ont le tort d'exister, de rendre un service à toute la population, de façon gratuite ou pour un coût modique, de ne pas faire de discrimination.

En un mot, ils font de l'ombre à tous ceux du privé qui lorgnent sur cette manne potentielle qui va leur permettre d'accroître leur part de marché et leurs bénéfices.

Quelle que soit la composition du futur gouvernement, qu'il sache que nous défendrons les services publics, au profit des citoyens, envers et contre tout.

Francis Wégimont, Secrétaire général de l'IRW

Alain Lambert, Vice-président de la CGSP fédérale

Menaces sur les allocations familiales

Après Bruxelles-Halle-Vilvorde (BHV) et les lois de financement, les allocations familiales sont devenues un enjeu des négociations institutionnelles actuelles. Elles sont pour-tant partie intégrante de la Sécurité sociale et, à ce titre, elles participent au bien-être de tous les Belges. Les « défédéraliser » serait mettre en danger une solidarité bien nécessaire.

La régionalisation, ou sans doute plus exactement la communautarisation, des allocations familiales est devenue le nouveau cheval de bataille de la NV-A et du CD&V. Elle se trouve en bonne place dans les propositions émises par la désormais célèbre « note Vandecastelle » de janvier 2011. Plus qu'un sujet de principe, puisqu'elle touche au détricotage de la Sécurité sociale fédérale, cette mesure aurait des effets néfastes sur la solidarité et les revenus des citoyens, les francophones tout particulièrement.

Le système des allocations familiales en Belgique est compliqué mais, éprouvé depuis plus de 80 ans. Il fonctionne bien et, s'il peut bien sûr être amélioré, ne représente pas en lui-même un sujet de tensions, de disparités et de problèmes communautaires.

Mais le désir ardent du Nord du pays d'engranger des pas vers toujours plus d'autonomie a trouvé dans cette matière une poterne pour se précipiter dans notre cathédrale sociale. Une fois aux commandes de toute sa politique familiale, la Flandre pourra alors augmenter ou restreindre les allocations ou en modifier les droits d'accès. Elle pourrait aussi décider d'investir ces sommes dans d'autres mesures de soutien à la parentalité, creusant ainsi davantage encore le fossé communautaire.

Pour en comprendre la portée, il nous faut rappeler comment fonctionne le système des allocations familiales et le jauger à l'aune des évolutions démo-

graphiques et à celle des enjeux sociaux emportés par les différentes conceptions de ce que devrait être notre société.

Quatre régimes

Les allocations familiales sont une branche de la Sécurité sociale. Ce sont des prestations destinées à couvrir les besoins fondamentaux des enfants et à soutenir les parents dans leur mission éducative. Leur financement est basé sur les cotisations sociales des travailleurs et des employeurs. Elles sont donc différentes selon le statut professionnel de celui ou celle qui ouvre le droit aux allocations. Mais elles varient également en fonction du statut social de l'attributaire, ce que la Belgique est encore fort heureusement un des derniers pays d'Europe à faire.

Il existe quatre régimes d'allocations familiales.

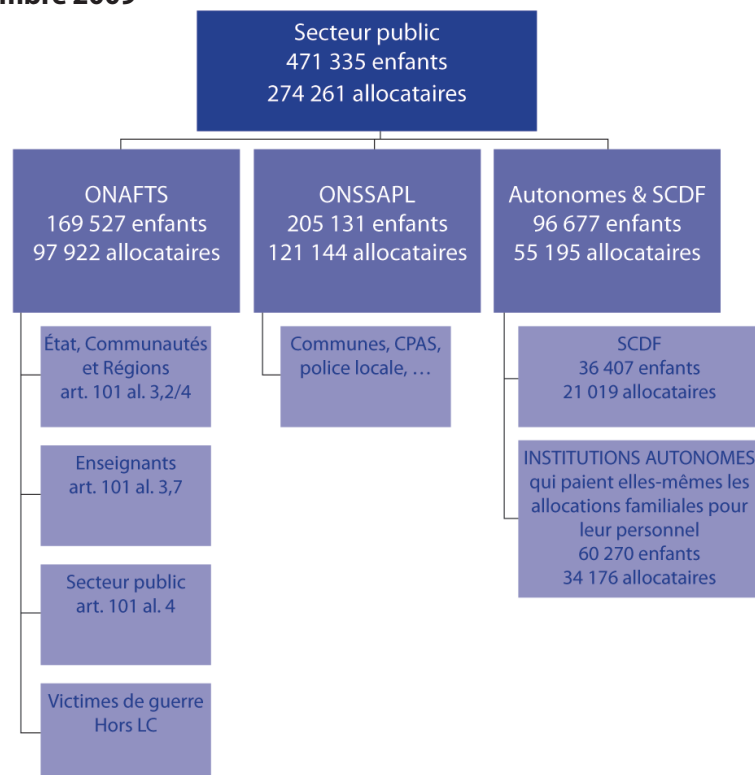
- Le régime principal est celui des



travailleurs salariés : environ 75 % de l'ensemble des dépenses pour allocations familiales. Il concerne les travailleurs actifs, chômeurs, invalides, pensionnés et travailleurs décédés. L'employeur s'affilie auprès d'une caisse ou bien de l'organisme central de gestion, l'Office national

Tableau 1

Aperçu des allocations familiales dans le secteur public, situation de décembre 2009



d'Allocations familiales pour Travailleurs salariés (ONAFTS), et paye les cotisations patronales. D'autres cotisations (personnelles) sont en outre retenues sur le salaire des salariés. L'ensemble de ces cotisations est affecté à la Sécurité sociale globale. L'ONAFTS les redistribue ensuite sous forme d'allocations selon un certain barème, directement ou bien via la caisse du salarié.

- Le régime est différent pour les indépendants (7,2 % de l'ensemble des dépenses) qui cotisent directement auprès d'une caisse d'assurances sociales. Ces cotisations sont perçues également par un organisme central : l'Institut national d'Assurances sociales pour Travailleurs indépendants (INASTI).
- Les travailleurs du secteur public (17,6 % de l'ensemble des dépenses) ne disposent pas d'un organisme central de cotisation. Ce sont les entités publiques elles-mêmes qui jouent ce rôle avec l'ONAFTS et l'ONSSAPL (Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales). Pour le secteur public, il n'existait pas de statistiques consolidées en matière d'allocations familiales vu la dispersion des organismes de paiement. Depuis 2008, cette dispersion a été atténuée par l'obligation de s'intégrer dans le cadastre du secteur des allocations familiales pour travailleurs salariés (ONAFTS).

(Voir tableau 1 page 4)

- Enfin, les personnes qui n'ont aucun droit aux allocations familiales dans les trois régimes précités peuvent bénéficier des prestations familiales garanties. Ce régime, géré par l'ONAFTS, est quasiment identique à celui des travailleurs salariés.

Quelques constats

Au point de vue démographique, l'augmentation de la fertilité et l'augmentation des naissances ces dernières années en Flandre ne compense pas la chute importante depuis 1990 et n'empêchera pas une diminution irrévocable du nombre des 0-18 ans. Par contre, l'augmentation du nombre d'enfants entre 0-24 ans va se poursuivre à l'avenir surtout à Bruxelles mais aussi de façon moindre en Wallonie.

La répartition régionale des bénéficiaires d'allocations dans le régime des travailleurs salariés est inégale selon les catégories :

- la Flandre compte une proportion plus élevée d'enfants bénéficiaires d'allocations familiales au taux ordinaire.
- Bruxelles et la Wallonie comptent une proportion beaucoup plus importante (surtout Bruxelles) d'enfants bénéficiaires d'allocations familiales majorées d'un supplément social, surtout sur base d'un attributaire chômeur de longue durée ou invalide, ainsi qu'une proportion plus importante (surtout la Wallonie) d'enfants bénéficiaires d'allocations d'orphelins.

- La Flandre compte une plus grande part d'enfants bénéficiaires d'allocations relevant du régime des indépendants.

(Voir tableau 2 ci-dessous)

Alors que les études menées sur l'évaluation de l'impact du vieillissement sur le budget de la Sécurité sociale tablent généralement sur une diminution des dépenses dans le secteur des allocations familiales, il apparaît qu'il n'en sera rien.

Les dépenses en matière d'allocations familiales devraient, au contraire, augmenter globalement moyennant des évolutions contrastées selon les régions du pays.

À l'heure où le transfert est sur la table des négociations, à la demande de la Flandre, ce constat n'est pas anodin.

En effet, à défaut d'un transfert assorti d'un accord sur le financement de l'évolution future des moyens affectés, il reviendrait aux nouvelles entités responsables - Communautés ou Régions - d'assumer le surcoût différencié de l'augmentation des besoins.

Quoi qu'il en soit, le choix de la clé de répartition des moyens et du niveau institutionnel pour l'ancrage de la compétence - Communauté ou Régions - revêtiront une importance capitale.

Un enfant = un enfant ?

Le slogan « un enfant est un enfant » peut, à cet égard, s'avérer très perni-

Tableau 2

Répartition des bénéficiaires d'allocations par régime et région

(Chiffres 4^{ème} trimestre 2004)

	ONAFTS		INASTI		Total	
Région Bxl-Capitale	212 332	9,78 %	16 662	8,15 %	228 994	9,64 %
Région wallonne	749 085	34,50 %	55 815	27,29 %	804 900	33,88 %
Région flamande	1 209 707	55,72 %	132 057	64,56 %	1 341 764	56,48 %
Total	2 171 124	100 %	204 534	100 %	2 375 658	100 %

Source : Banque carrefour de la Sécurité sociale.

Les chiffres disponibles datent de 2004 mais la tendance est restée la même.

cieux. Il faudra, dans un contexte précis de partage des moyens consacrés aux allocations familiales, être très vigilant, dans la mesure où un partage, sur base de ce slogan, serait inéquitable et particulièrement dommageable aux francophones.

En effet, l'analyse des données chiffrées montre que les dépenses d'allocations familiales sont proportionnellement plus importantes en Wallonie et à Bruxelles compte tenu du profil socioprofessionnel des attributaires. Ces régions comptent une plus grande proportion de bénéficiaires d'allocations majorées et une moindre proportion de bénéficiaires d'allocations du régime des indépendants.

Une clé de répartition construite sur le nombre d'enfants - voire même sur le nombre d'enfants par classe d'âge -, sans correction tenant compte des

profils des attributaires, appauvrirait dès lors les francophones, et ce plus encore si le partage devait se faire dans le cadre d'une globalisation des budgets ONAFTS et INASTI. Dans ce cas aussi, quelle serait l'institution qui générerait les moyens transférés ?

Des choix politiques trop évidents ?

Les partis qui plaident la scission des allocations familiales sont également des partis de droite. Les organisations syndicales seraient exclues en tant qu'interlocuteurs sociaux dans les différents comités de gestion de la Sécu. Mais surtout, le transfert de cette compétence amènerait à l'évidence, par souci d'économies, une rupture du lien entre le montant des allocations et le statut socioprofessionnel du parent attributaire.

Une récente étude de l'ONAFST comparant les allocations familiales en Europe pointe que la majorité des pays ne lient pas (ou plus) le droit aux allocations familiales à la situation professionnelle des parents. Plus précisément, la Belgique est le seul pays à tenir compte de la situation de chômage ou d'invalidité pour accorder des suppléments d'allocations familiales. Elle indique par ailleurs que différents pays limitent l'accès aux allocations à un certain plafond de revenus !

Avec force, la CGSP wallonne rappelle que la Sécurité sociale doit rester fédérale et assurer le bien-être de tous par une solidarité interpersonnelle, intergénérationnelle et redistributive. ■

Allocations familiales en Belgique (chiffres 2009) – Les 4 régimes de sécurité sociale 2 646 552 enfants et 1 522 311 familles allocataires

Régime des travailleurs salariés 1 953 585 enfants enfants (73,82 %) dépenses (74,41 %) emploi* (63,01 %)	Art. 102 Cas dignes d'intérêt et travailleurs frontaliers 624 enfants enfants (0,02 %) dépenses (0,04 %) emploi* (NA**)	Régime des garanties 14 450 enfants enfants (0,55 %) dépenses (0,69 %) emploi* (NA**)	Régime des travailleurs indépendants 206 558 enfants enfants (7,80 %) dépenses (7,23 %) emploi* (16,27 %)	Régime du secteur public 471 335 enfants enfants (17,81 %) dépenses (17,63 %) emploi* (20,72 %)
1 129 491 allocataires 100 558 allocations de naissance 4 065 252 437 EUR dépenses 173,41 EUR par enfant/mois 1,73 enfant/famille	521 allocataires 627 allocations de naissance 1 924 864 EUR dépenses 257,06 EUR par enfant/mois 1,20 enfant/famille	7 134 allocataires 1 333 allocations de naissance 37 488 967 EUR dépenses 216,20 EUR par enfant/mois 2,03 enfant/famille	110 904 allocataires 5 599 allocations de naissance 394 835 286 EUR dépenses 159,29 EUR par enfant/mois 1,86 enfant/famille	274 261 allocataires 17 540 allocations de naissance 962 768 167 EUR dépenses 170,22 EUR par enfant/mois 1,72 enfant/famille

* emploi : chiffres ONSS, ONSSAPL, INASTI pour l'année 2008, adaptation propre. Les assujettis du régime du secteur public qui sont assujettis à l'ONAFST au sein de la gestion globale ont été recensés dans le régime des travailleurs salariés.

** non applicable : les dépenses pour cette catégorie sont budgétairement à charge du régime des travailleurs salariés.

En savoir plus : consultez l'analyse de l'IW-FGTB sur http://www.fgtb-wallonne.belsites/default/files/notes/allocations_familiales.pdf

Dans nos régionales

Charleroi

Conférence « droits du patient »

Le Comité régional intersectoriel des Pensionné(e)s et Pré-pensionné(e)s vous invite à participer le 15 février 2011, de 10h à 12h, à une conférence : « La loi sur les droits du patient ».

Orateur : Mr Christian Marchal « Asbl L'autre Lieu ».

Lieu : CGSP, rue de Montigny, 42 à 6000 Charleroi. Accueil 9h30

Luxembourg

Dîner le 5 mars à 12h

La section de Jemelle organise un dîner le 5 mars à 12h. Lieu : Salle des variétés, Place des déportés, derrière la gare (ancienne salle Mullens).

Choix de menus : Moules, frites (20 €/12 € moins de 12 ans). Boulettes, frites (10 €/6 € moins de 12 ans). Apéro, dessert, café compris.

Inscription : aux responsables de la section :

Capelle Jean-Marie : 0496 68 34 83

Eloy Rinaldo : 0495 28 53 70

Louviaux Georges : 084 31 34 49

Pansaerts Florence : 0498 34 78 75

Paiement : auprès des responsables ou au compte n° 001-5766144-55 de la CGSP Cheminots, 5580 Jemelle, avec mention « Dîner du 5/03/2011 » ou encore le jour du dîner.

Mauvaise tactique aux TEC



Alors que les cinq sociétés wallonnes de transport en commun (TEC) peuvent s'enorgueillir d'une hausse considérable de leurs usagers, le Gouvernement wallon gèle leurs subventions et autorise des hausses de tarifs. Explications...

Avec une subvention d'exploitation annuelle de 318,4 millions d'euros, le groupe TEC offre un service public de qualité à un prix abordable.

Un nombre de voyageurs en hausse

Le TEC c'est : 119 millions de km parcourus par les bus et 947 000 par le tram léger de Charleroi. 717 lignes et 19 000 arrêts (à multiplier par deux).

262 millions de voyageurs ont aussi emprunté les services des TEC en 2009. Ce chiffre représente une augmentation de 83 % par rapport à l'année 2000. Incontestablement, la prise de conscience des enjeux de la mobilité, du développement durable et des défis de la crise climatique a contribué à ces chiffres remarquables.

Malheureusement, la subvention a été gelée au niveau de 2008 par le Gouvernement régional wallon précédent. Malgré ses nombreuses déclarations en faveur des transports en commun, la Région wallonne, touchée par la crise financière, a en effet gelé jusqu'en 2014 toutes les dotations aux organismes d'intérêt public, dont les TEC, au niveau de ce qu'elles étaient en 2008. Ce qui pose de sérieux problèmes aux TEC en particulier puisque 80 % de ses coûts de production augmentent naturellement : croissance des prix des carburants, évolution des salaires... Concrètement, cette mesure a entraîné l'abandon de la liaison à l'inflation et du pourcent supplémentaire avec lesquels la SRWT (la Société régionale wallonne des transports, société faitière des cinq TEC) comptait faire face tant à l'accroissement des voyageurs qu'à ses obligations vis-à-vis du personnel.

Situation financière précaire

Le groupe TEC, victime de son succès, se retrouve donc aujourd'hui dans une situation financière très précaire, malgré quelques surplus attribués par l'actuel Gouvernement. Sa belle performance – une augmentation annuelle moyenne de 7 % du nombre de voyageurs transportés au cours des cinq dernières années – l'a contraint à augmenter d'autant sa capacité de transport et donc ses coûts. En conséquence, un plan d'économies a été annoncé : une hausse moyenne des tarifs de 6 % et la suppression de certains bus, notamment tôt le matin ou tard le soir, seront prochainement mises en œuvre. Au moment où le Gouvernement wallon et le groupe TEC négocient la définition d'un nouveau contrat de gestion (appelé aujourd'hui contrat de service public), l'aberration qui pousse le TEC à réduire l'offre lorsque la demande augmente devra être résolue par un mécanisme de subventionnement plus judicieux.

C'est dans ce contexte que le Groupe TEC a enregistré une perte d'exploitation de près de 10 millions d'euros en

2010. Cette situation financière précaire ne pouvant perdurer, des économies sévères sont annoncées. Devant la menace sur l'emploi et l'offre de services, la CGSP a mobilisé ses affiliés et, en front commun, a mené plusieurs actions culminant le 11 octobre 2010 par une grève suivie unanimement.

Mobilisation vigilante

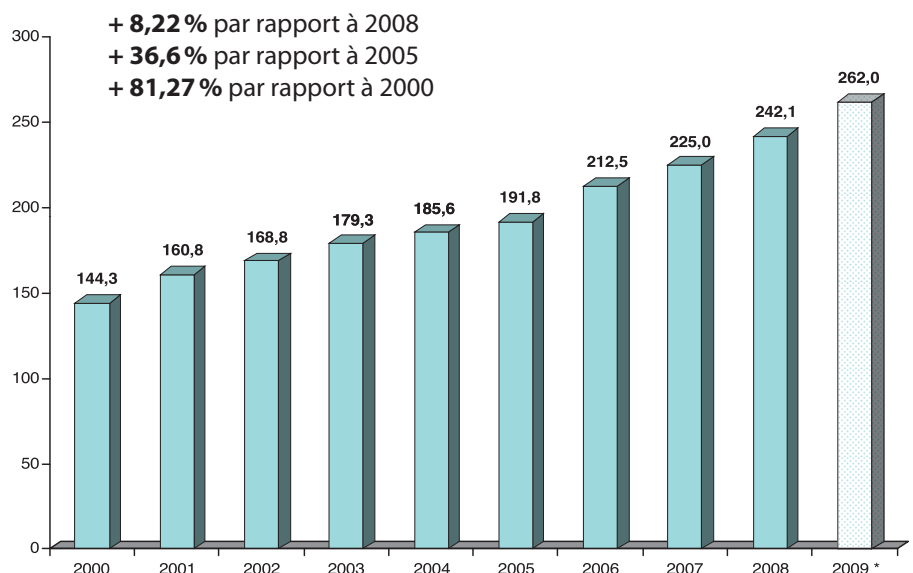
Ces actions ont fait (ré)fléchir le gouvernement wallon. Un effort exceptionnel de 6,25 millions d'euros par an est alloué à la SRWT ; à charge pour elle de trouver les moyens de combler le restant de son déficit.

La vigilance de la CGSP est restée accrue. Ses exigences sont formelles : hors de question de toucher au volume de l'emploi, ainsi qu'à la qualité de l'offre de services.

Les économies doivent être trouvées ailleurs

C'est ainsi que le gouvernement wallon a accepté la proposition de la SRWT de supprimer des lignes ou des parcours les moins fréquentés le week-end et de revoir ses tarifs à la hausse de 6 % en moyenne dès ce 1^{er} février 2011.

TEC Évolution du nombre de voyageurs

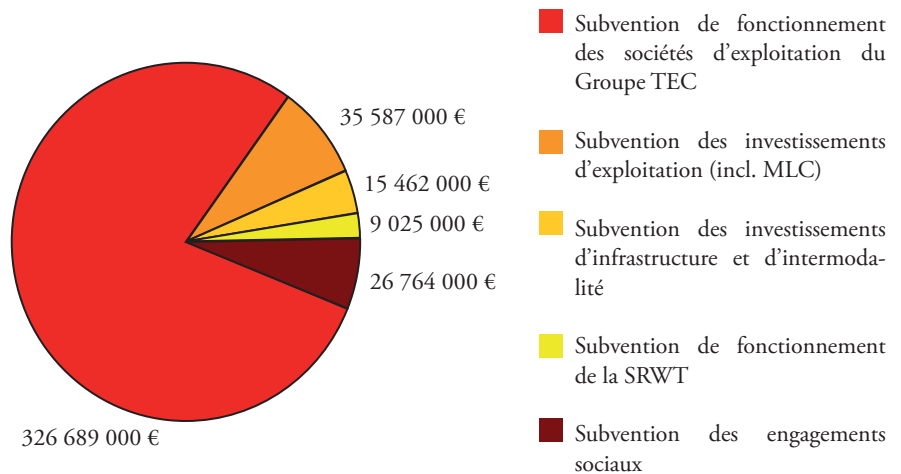


Une fois encore, l'action syndicale a permis d'éviter tout licenciement sec.

Le nouveau contrat de service public entre la SRWT et la Région wallonne devait entrer en vigueur au début de cette année. Face aux difficultés financières et aux restructurations annoncées, sa négociation perdurera jusqu'en octobre prochain.

D'ici là, le gouvernement wallon devra trouver les moyens de soutenir les TEC et la mobilité en général si elle ne veut pas entrer dans la plus pénible des contradictions entre ses bonnes intentions et ses actes.

Financement régional



70 % du financement est assuré par des subventions publiques, et 30 % par les ventes de tickets et abonnements.

Entretien avec Yves Depas

« Nous ne payerons pas deux fois la crise »



Le Camarade Yves Depas est secrétaire fédéral du secteur TBM (Tram-bus-métro) de la CGSP.

Comment comprendre le coup de canif de la Région wallonne dans les budgets des TEC au moment où ceux-ci sont en plein essor ?

La crise financière de 2008 a obligé les pouvoirs publics, qu'ils soient régionaux ou fédéraux, à considérablement revoir leurs finances publiques. Pourtant, il est clair que les choix politiques qui ont été faits n'ont pas privilégié les organismes d'intérêt public, comme le Forem ou les TEC. Il est pour le moins peu cohérent que le Ministre Antoine, ministre des Transports du gouvernement précédent, ait accordé dans le contrat de gestion de la SRWT, la liaison à l'inflation et le pourcentage supplémentaire de la subvention pour faire face à la progression du transport en bus en Wallonie. Et que le même ministre, devenu responsable du Budget et des Finances dans la nouvelle législature, renonce à sa propre signature.

Il faut pourtant rappeler que si l'on casse les services publics en temps de crise, non seulement les travailleurs et les citoyens payent deux fois une crise dont ils ne sont en rien responsables, mais de surcroît, la Région se prive d'une politique progressiste, efficace et réfléchie pour l'avenir des transports wallons.

L'emploi est-il menacé ?

Nous avons toutes les raisons de le penser dès lors que la réalisation d'économies supplémentaires s'avère, selon les différents TEC, pratiquement impossible. Les fonds de tiroirs ont déjà été raclés ! C'est pourquoi nous avons entamé des actions syndicales. Le succès du mouvement de grève du 11 octobre 2010, pour lequel il faut souligner la pugnacité de nos militants, a été tel que le Gouvernement wallon a débloqué *in extremis* 6 millions d'euros. Nos revendications étaient très claires : Nous sommes conscients que des économies doivent être réalisées mais il est hors de question qu'elles se fassent sur le dos de l'emploi et de l'offre de services. Cette dernière doit être redistribuée plutôt que supprimée, tout spécialement dans les zones rurales. Après tout, il relève à la fois du bon sens et des déclarations gouvernementales

de donner la priorité aux transports publics. Et de doter les TEC wallons des moyens nécessaires pour remplir leurs missions de services publics et de plein acteur de la mobilité.

Que pouvons-nous attendre du futur contrat de service public ?

La négociation du nouveau contrat de gestion 2011-2015 entre la Région et la SRWT devrait se finaliser à l'automne prochain. Le délai a été consenti afin que le Ministre de tutelle, Philippe Henry, trouve les solutions budgétaires adéquates. Il est acquis que les engagements sociaux du groupe TEC fassent l'objet d'un avant-projet de décret afin d'en garantir le financement. Le nouveau contrat devra également spécifier de nouvelles avancées dans la considération des enjeux environnementaux. Mais il reste évident pour nous que les négociations doivent mettre la priorité sur la levée du blocage des subventions.

Au moment où nous travaillons ensemble à l'amélioration du dialogue social au sein du groupe TEC, les travailleurs resteront mobilisés pour que la Société respecte l'ensemble de ses engagements tant à leur égard qu'à celui des usagers. ■

Défendre et renforcer la pension légale Signons la pétition sur www.nospensions.be

Le niveau des pensions actuelles est désastreux. Les attaques contre la pension légale se multiplient. Impayables les pensions? Dépassé, le premier pilier? Non, bien au contraire... La preuve? Les propositions concrètes avancées par la FGTB wallonne.

Une situation catastrophique

En Belgique, un retraité sur cinq vit sous le seuil de pauvreté, soit avec moins de 966 € par mois! En 10 ans, les pensionnés ont perdu près de 30 % de pouvoir d'achat! Et parmi eux, les femmes en sont les plus durement touchées.

Cette situation n'a malheureusement rien d'étonnant puisque nos pensions sont parmi les plus basses d'Europe... Les Pensionné(e)s et Pré-pensionné(e)s de la FGTB wallonne dénoncent cet état de fait depuis de nombreuses années par toutes sortes d'actions. Aujourd'hui, place à une idée nouvelle: la pétition. Objectif ? Rassembler un maximum de citoyens, travailleurs et pensionnés, jeunes et moins jeunes, autour de la défense et du renforcement de la pension légale. Le texte et les signatures récoltées seront ensuite remis aux responsables politiques compétents.

Agir contre la pensée unique

Le patronat, le monde politique, les banquiers et assureurs... ne cessent de nous répéter qu'il faut réformer le système de pension. Ces adeptes de la pensée unique tentent de cadenciser le débat et de nous imposer leurs fausses évidences, leurs solutions toutes faites. Il faudrait travailler plus longtemps. Le premier pilier, la pension légale par répartition, serait dépassé.

Les deuxième et troisième piliers (les épargnes-pensions privées) constitueraient les seules solutions d'avenir.

Ces arguments ne résistent cependant pas à l'analyse. Les défenseurs de l'allongement de la carrière avan-

cent toujours le même argument: la proportion d'âinés va augmenter dans la population. Mais ils négligent d'autres paramètres tout aussi déterminants et essentiels: l'évolution des naissances, les flux migratoires, la croissance du nombre de travailleurs actifs, le niveau de l'emploi et des salaires, l'activité économique et la production des richesses...

Les promoteurs des deuxième et troisième piliers oublient aussi de nous parler du rôle que jouent les fonds de pension, c'est-à-dire les entreprises qui gèrent ces épargnes privées. Pour faire fructifier l'épargne de leurs clients et réaliser de plantureux bénéfices, ceux-ci exigent en effet des rendements démesurés et ultrarapides. Ces exigences ont des conséquences désastreuses tant sur le plan social (rachat et restructuration d'entreprises par exemple mais aussi cadences de travail infernales et bas salaires qui affaiblissent encore le premier pilier) qu'économique (spéculation, vision à court terme...).

Enfin, on n'entend jamais ces « analystes » nous parler des risques que les fonds de pension font courir à l'épargne de leurs clients.

De nombreux travailleurs ont pourtant vu leurs économies et les promesses de rendement fondre comme neige au soleil lors de la dernière crise financière.

Concrètement

Contrairement à tout ce qu'on veut nous faire croire, le vieillissement de la population n'est pas un « problème » et nous pouvons y faire face. La pension légale, la seule assurant un système juste, solidaire et efficace, est tout à fait finançable. C'est une question de volonté politique et de répartition des richesses!



Pour tous les pensionnés, actuels et futurs, la CGSP revendique avec la FGTB wallonne:

- une pension légale au moins équivalente à 75 % du salaire moyen des 5 années de carrière les mieux rémunérées;
- une pension minimum (carrière complète) au moins au niveau du salaire minimum: 1 469 € bruts/mois;
- un rattrapage général des pensions pour combler le retard par rapport aux salaires;
- une réelle liaison annuelle, automatique et structurelle à l'évolution des salaires;
- pas touche à l'âge légal de la pension, aux prépensions ni aux périodes assimilées!
- le maintien intégral de la spécificité des pensions publiques.

Vous voulez apporter votre soutien à ces revendications en signant la pétition? En apprendre plus sur le sujet? Rendez-vous sur www.nospensions.be ou téléphonez au 081 26 51 63! À diffuser sans modération!

(Extraits d'un article paru dans Syndicats n° 21, décembre 2010)

France : Facebook à la rescousse des services publics



La Fédération syndicale unitaire (FSU) a lancé une campagne d'un genre nouveau. Depuis quelques jours, elle appelle chacun à témoigner sur une page Facebook ou sur le site web « fiers-du-service-public » pour dire son attachement au service public ou sa fierté d'en faire partie. Pour le syndicat, le service public, ce sont avant tout « *des femmes et des hommes fiers de ce qu'ils font et qui aimeraient pouvoir continuer à bien le faire !* » Et « *leur employeur, (le gouvernement actuel à travers l'appareil d'État) ne défend plus les valeurs d'égalité, de justice, de fraternité,*

il les rétrécit : moins de moyens, moins de retraites, moins d'effectifs, moins de réflexions, moins de salaires... Une attitude qui impacte directement les personnels et les services rendus aux citoyens. » La FSU a ainsi souhaité mettre le Service public au cœur des conversations. Elle invite les fonctionnaires à exprimer leur fierté de travailler au service de tous les publics, ou partager leurs désirs de faire évoluer le service public. Une page est ouverte également au grand public pour que chacun puisse témoigner, avec ses mots et au-delà des habituels clichés, de sa reconnaissance, de son attachement, de ses suggestions.

NB : La Fédération syndicale unitaire est la première organisation syndicale de la fonction publique d'État. Elle est présente dans les trois fonctions publiques françaises (État, territoriale, hospitalière) et compte 163 000 adhérents.

Page Facebook : www.facebook.com/fiers-du-service-public

Site web : <http://www.fiers-du-service-public.fr>

La négociation sociale en danger en Europe



Dans une lettre adressée au Commissaire européen Olli Rehn, chargé de l'Économie, la Confédération européenne des syndicats (CES) a dénoncé, en janvier, les « *diktats et les pressions* » émanant des fonctionnaires de la Commission européenne visant à réduire les salaires minima et les retraites, à atténuer les « *rigidités* » salariales et à rendre les marchés du travail plus flexibles en Grèce et en Irlande. La CES a, en effet, reçu des rapports de ses syndicats grecs et irlandais concernant le rôle des fonctionnaires européens dans la mise en œuvre

des plans de sauvetage de l'UE et du FMI. Selon ces rapports, il apparaît clairement que les fonctionnaires de la Commission ne tiennent pas compte des processus du dialogue social et de la négociation collective et interviennent directement sur les marchés de l'emploi de ces pays. Des diktats sont émis conduisant à réduire les niveaux de vie.

Le secrétaire général de la CES, John Monks, a donc demandé une réunion d'urgence afin de clarifier ces questions et signale qu'il sera impossible à la CES de soutenir une action de l'UE allant dans cette direction. « *Cette politique*

d'interférence marquée dans les marchés du travail bafoue toutes les pieuses déclarations de la Commission concernant l'autonomie des partenaires sociaux, l'importance du dialogue social et l'exclusion spécifique dans les traités de l'UE d'une compétence européenne sur les salaires » estime-t-il. À la veille du lancement du processus du semestre européen, conclut le communiqué, le « *mouvement syndical européen s'inquiète des propositions sur la gouvernance économique - ainsi que tout nouveau traité qui les contiendraient - qui pourraient réduire les États membres à un statut quasi colonial* ».

Canada : journée contre l'eau embouteillée



« *Éliminez l'eau embouteillée de votre lieu de travail* », c'est le mot d'ordre lancé par le syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) à ses adhérents pour le 10 mars, la deuxième Journée annuelle sans eau embouteillée. En tant que chef de file de la lutte contre la privatisation de l'eau, le SCFP collabore avec la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, la Sierra Youth Coalition, Développe-

ment et Paix et l'Institut Polaris pour cette Journée. Ils veulent redonner ses lettres de noblesse à l'eau publique. « *Il est de plus en plus difficile, en effet, d'avoir accès à de l'eau potable publique dans les lieux de travail du Canada* » souligne le syndicat. « *Les fontaines publiques ne sont plus entretenues et on n'en installe plus dans les édifices neufs. De plus, les entreprises d'eau en bouteille veulent s'approprier le marché et font pression pour remplacer l'infrastructure publique par*

des distributeurs automatiques privés ». Cette année, le SCFP et ses partenaires intensifient leurs pressions pour que les campus universitaires et collégiaux et les municipalités soient exempts d'eau embouteillée. Déjà, 81 municipalités et dix campus universitaires et collégiaux ont pris des mesures pour décourager la consommation d'eau en bouteille. Renseignements : www.journeesansbouteilles.ca

Tunisie : les syndicats contre la répression des manifestations



L'Internationale des services publics (ISP) et la Confédération syndicale internationale (CSI) ont protesté officiellement contre la répression violente exercée par les forces de l'ordre tunisiennes lors des manifestations de début janvier alors que l'ex président Ben Ali était encore en place. La CSI a notamment protesté contre les encercllements par la police des locaux de l'Union générale Tunisienne du Travail (UGTT) dans plusieurs villes et l'empêchement des syndicalistes par la force d'organiser des manifestations pacifiques.

La commission administrative nationale du syndicat tunisien avait approuvé une déclaration en 12 points demandant le respect des libertés publiques et du droit à manifester. Ses revendications portaient également sur la situation sociale, difficile particulièrement pour les jeunes et les chômeurs. L'UGTT demande ainsi la mise en place d'une allocation mensuelle « à toute personne dont la période de chômage a dépassé 12 mois et d'une gratuité des soins ». Elle revendique « un débat urgent et sérieux sur la nécessité de créer une caisse d'assurance - chômage au profit des chômeurs et des travailleurs licenciés

en raison des transformations de l'économie nationale ».

La situation est très mouvante dans le pays. A l'heure du bouclage de ce numéro, les trois représentants de l'UGTT pressentis pour faire partie d'un gouvernement d'Union nationale après le départ de Ben Ali s'en sont retirés pour protester contre la présence dans ce gouvernement d'anciens membres du parti RCD, dont le ministre de l'Intérieur qui a justement dirigé la répression contre les manifestants qui ont fait plus de 70 morts, selon les premières estimations.

Autres informations :
<http://www.ugtt.org.tn>

Côte d'Ivoire : fin de la violence et respect des principes démocratiques



La crise politique qui s'est installée en Côte d'Ivoire depuis le second tour de l'élection présidentielle du 28 novembre dernier, a dégénéré. Et pour les syndicats internationaux : « la violence doit cesser toute séance tenante. Il est possible

de sortir de cette terrible situation qui a des effets dévastateurs sur tous les Ivoiriens. Tout doit être mis en œuvre pour éviter des attitudes sectaires de nature à contribuer à la division du peuple ivoirien et permettre que les principes démocratiques soient respectés ». La Confédération syndicale internationale a également lancé un

appel à l'UGTCI et à Dignité, les deux organisations affiliées en Côte d'Ivoire, afin qu'elles agissent activement pour promouvoir une résolution de crise pacifique sur base des principes démocratiques et dans le respect de la volonté exprimée par la population ivoirienne.

Guatemala : nouvel assassinat d'un syndicaliste de la santé



L'année a mal démarré au Guatemala avec un nouvel assassinat d'un syndicaliste, dans le secteur de la santé. Eswin Carol Gálvez, médecin de l'hôpital Retalhuleu, membre du Syndicat national des travailleurs de la santé du Guatemala (SNTSG), a été assassiné alors qu'il était sur le point de franchir le seuil de son domicile. L'assassin a tiré sur sa victime

et a pris la fuite sans rien emporter. Le syndicat de la santé avait déjà perdu plusieurs de ses membres dans des circonstances similaires fin décembre 2010.

Dans une lettre adressée au gouvernement guatémaltèque, la Confédération syndicale internationale (CSI) a appelé le président Alvaro Colom, le ministère de l'Intérieur, le ministère Public, le pouvoir judiciaire et la Commission internationale contre l'impu-

nité au Guatemala (CICIG) à lancer une enquête immédiate et exhaustive aux fins de faire la lumière sur ce nouveau crime et punir les coupables. « Il est fondamental que les Conventions fondamentales de l'OIT ratifiées par le Guatemala soient respectées, si nous voulons construire une démocratie forte au Guatemala et mettre un terme à l'impunité » estime l'organisation syndicale. ■

EXPO

DU 11-12
AU 13-03

UNE ENTRÉE GRATUITE ! Sur présentation de ce numéro de journal Tribune
EXPC BULGÉE 2011 les jours suivants mercredi
RÉSERVATION INDISPENSABLE www.grevede60.be ou 04/221 95 05

la

GRÈVE

de 60

FGTB
Liège - Huy - Waremme

50 ANS PLUS TARD,
TOUJOURS
D'ACTUALITÉ

Expo interactive
et ludique

cgsp.be
01, Quar Louva n° 1 SERAING

Un souffle nouveau nous vient d'Islande

Depuis le samedi 27 novembre, l'Islande dispose d'une Assemblée constituante composée de 25 simples citoyens élus par leurs pairs. Son but : réécrire entièrement la constitution de 1944 en tirant notamment les leçons de la crise financière qui, en 2008, a frappé le pays de plein fouet.

Depuis cette crise dont elle est loin d'être remise, l'Islande a connu un certain nombre de changements assez spectaculaires, à commencer par la nationalisation des trois principales banques, suivie de la démission du gouvernement de droite après d'importantes manifestations populaires.

Les élections législatives de 2009 ont amené au pouvoir une coalition de gauche formée de l'Alliance (groupement de partis composé des sociaux-démocrates, de féministes et d'ex-communistes) et du Mouvement des Verts de gauche. C'était une première pour l'Islande, tout comme la nomination d'une femme, Johanna Siguroardottir, au poste de Premier ministre. Le 30 janvier 2009, cette ancienne syndicaliste très active, est chargée de former le gouvernement, suite à la grave crise économique qui, sous la pression populaire, a entraîné la démission de Geir Haarde. Elle est la première femme à accéder au poste de Premier ministre en Islande, ainsi que la première chef de gouvernement au monde à s'être déclaré ouvertement homosexuelle. La loi sur le mariage homosexuel sera d'ailleurs votée, grâce à elle, en juin 2010.

Très vite, le nouveau gouvernement se trouve face à un problème épineux : le règlement aux Pays-Bas et au Royaume-Uni d'une dette de 3,5 milliards d'euros suite à la faillite d'Icesave, banque en ligne dont les opérations, fictivement alléchantes, étaient tournées principalement vers ces deux pays. Sous la pression de l'Union européenne, à laquelle les sociaux-démocrates sou-



haiteraient d'ailleurs adhérer, le gouvernement fait voter en janvier 2010 une loi autorisant ce remboursement, ce qui reviendrait, pour chaque Islandais, à déboursier pendant huit ans une somme d'environ 100 euros par mois. Mais le président de la République refuse de ratifier la loi, dont le texte est alors soumis à un référendum. À plus de 93 %, les Islandais votent contre le remboursement de la dette (6 mars), et depuis le problème reste en suspens. Mais les résultats sont là : après avoir décliné du quatrième trimestre 2008 au deuxième trimestre 2010, jusqu'à ce que soit prise cette décision populaire contre les rentiers, le PIB islandais est reparti à la hausse...

Le peuple souverain

C'est dans ce contexte que l'Islande décide de modifier sa constitution, qui en fait n'a jamais été vraiment rédigée : lorsqu'en 1944 la république avait été proclamée, on s'était contenté de recopier dans les grandes lignes la constitution du Danemark, pays dont l'Islande dépendait depuis plusieurs décennies, en remplaçant simplement le terme de « roi » par celui de « président de la République ». C'est donc une nouvelle constitution qu'il s'agit d'écrire entièrement, et pour cela on a décidé de faire confiance au peuple souverain.

Il y a eu d'abord un appel à candida-

tures (tout le monde pouvait se présenter à l'exception des élus nationaux, à condition d'avoir dix-huit ans révolus et d'être soutenu par au moins trente personnes) auquel ont répondu 522 citoyennes et citoyens. C'est parmi eux qu'ont été élus les 25 constituants, dont 10 femmes et 15 hommes élus au suffrage universel direct.

Ces derniers commenceront à se réunir à la mi-février et rendront leur copie avant l'été. Parmi les propositions qui reviennent le plus souvent, on peut noter la séparation de l'Église et de l'État, la nationalisation de l'ensemble des ressources naturelles et une séparation claire des pouvoirs exécutif et législatif.

Certes, l'Islande n'est qu'un petit pays d'environ 320 000 habitants. Elle donne cependant là une belle leçon de démocratie aux grands États. Plus que jamais, elle démontre que, pacifiquement et malgré l'étonnant silence médiatique qui entoure cette « révolution », il est possible de s'opposer aux diktats des marchés et de redonner du sens à la fondation d'un nouveau pacte social.

(Extrait d'un article de Jean Tosti paru le 16 décembre 2010 sur le site du CADTM [Comité pour l'annulation de la dette du Tiers-Monde] : <http://www.cadtm.org>)

Accord interprofessionnel et convention collective de travail à Belgacom

Le 18 janvier, les interlocuteurs sociaux se sont mis d'accord sur le projet d'Accord Interprofessionnel 2011-2012. Un projet dont le gouvernement s'est déjà dit prêt à soutenir l'exécution.

Les pourparlers, nos négociateurs, Rudy De Leeuw et Anne Demelenne, les ont entamés le 15 novembre avec les représentants des employeurs et des autres organisations syndicales (le fameux Groupe des 10).

Les négociations furent laborieuses, non seulement en raison des antagonismes entre patrons et travailleurs mais aussi à cause de la crise économique. Notre économie ne s'est pas encore remise de la récession la plus grave depuis la Seconde Guerre mondiale.

L'accord porte sur les salaires, sur la liaison des allocations au bien-être ainsi que sur la prolongation des accords existants.

Il comporte, par ailleurs, une vision globale et un plan graduel d'harmonisation dans le dossier ouvriers-employés. Les parties concernées ont travaillé en toute discrétion à ce dossier extrêmement complexe et difficile qui perdure depuis des décennies sans réelles avancées.

La FGTB est en train de consulter ses instances. La CGSP aussi aura à se prononcer sur ce projet d'accord !!

À Belgacom, nous avons déjà engrangé un préaccord l'an dernier. Il restait alors à consulter nos instances. Une procédure qui demande un certain temps pour s'assurer que toutes les composantes disposent d'une information uniforme.

Le 4 janvier, le secrétariat permanent a une nouvelle fois expliqué le projet lors d'un comité fédéral d'information. Ce comité fédéral d'information donnait d'ailleurs le coup d'envoi des assemblées générales des membres dans les différentes régionales sectorielles. Cette série de réunions s'est achevée le 18 janvier. Enfin, le comité fédéral du 19 janvier a passé en revue les principales modifications apportées au projet de CCT et a une fois encore remis en perspectives l'ensemble des mesures qualitatives et quantitatives qui émaillent le projet. Les présidents des trois entités fédérales, à savoir la Wallonie, la Flandre et Bruxelles/Brussel, ont rapporté le résultat des différents votes.

De chacune des entités fédérales, une large majorité s'est dégagée en faveur de cette convention collective.

Les textes juridiques furent également soumis à une analyse approfondie et entourés des clarifications d'usage.

Le 19 janvier, la commission paritaire a approuvé la convention collective à une majorité des 2/3 !! Et... le syndicat qui avait tout fait sur le terrain pour semer le doute en distillant des tracts populistes... ce syndicat est resté coi... le summum du populisme... une vraie honte à voir !!

Cela ne peut vraiment plus continuer ainsi ! Notre modèle social est trop précieux pour le jeter ainsi en pâture !! Moyennant un petit effort de la part de ce syndicat, la convention collective aurait été approuvée par toutes les

parties et... considérée comme une sorte de convention de transition. 2013-2014 doit absolument être d'une autre facture... c'est une évidence!

À la CGSP Télécom Aviation, nous nous emploierons dès demain à la préparation d'un cahier revendicatif pour la période 2013-2014.

À nos instances fédérales, nous demanderons de prendre des initiatives spécifiques aux fins de mieux informer encore nos militants et d'associer l'ensemble de nos comités régionaux plus étroitement encore au processus décisionnel. **Ils doivent constituer un contrepoids pour stopper l'attitude populiste de cette organisation syndicale représentative!!** Il arrive de plus en plus fréquemment que des dossiers soient approuvés à la majorité des 2/3 à la commission paritaire mais... par la suite, cette même organisation syndicale, qui n'a pas avalisé ces dossiers, montre beaucoup d'empressement à participer à leur mise en œuvre pour finalement, à nouveau virer de bord et dire « tu vois bien » lorsque des adaptations s'imposent.

Nous l'avons déjà dit et écrit : nous sommes à bout de patience!

On n'a jamais raison ni tort tout seul!!!

Nous tenons à remercier tous nos militants mais surtout les nombreux membres qui ont participé aux assemblées générales. Pouvoir échanger nos vues avec eux nous a mis du baume au cœur. Cela a fait du bien de se revoir. Nous adressons aussi des remerciements particuliers aux membres de notre bureau fédéral qui, aux côtés du secrétariat permanent, ont pris leurs responsabilités en matière de politique syndicale et qui ne se sont pas laissés démonter par les événements sur le terrain!!

Pendant ces longs mois de négociation, Michel Denys et moi-même (vos négociateurs) avons reçu de nombreuses marques de soutien de la part de nos collègues secrétaires fédéraux et régionaux, des membres du bureau fédéral et, bien sûr, de nos militants et affiliés... Cela a mis du baume au cœur des syndicalistes que nous sommes.

Nous tenons à remercier tout particulièrement Annie et Isabelle, les collaboratrices de notre secrétariat, pour l'immense dévouement dont elles ont fait preuve.

Dans notre prochaine édition, nous détaillerons plus avant un certain nombre d'aspects particuliers de la convention collective 2011-2012 à Belgacom.

Avec mes salutations plus que combatives.

André Vandekerkhove
Président

Belgacom

CCT 2011-2012

Aucun article relatif à la CCT 2011-2012 à Belgacom ne paraîtra dans cette édition car, au moment même où nous rédigeons, les assemblées générales des

membres sont encore occupées à se réunir et les négociations concernant les textes juridiques n'ont pas encore abouti.

Plus d'informations dans la prochaine parution !

Sur tous les fronts!

En ce début d'année, nous reprenons tous les dossiers délicats à la table des négociations.

Règlement portant les modalités d'octroi pour un avantage non récurrent lié aux résultats (plan d'octroi 2011)

La commission paritaire du 2 décembre 2010 a voté à l'unanimité les modalités prévues pour atteindre l'objectif, à savoir que l'octroi de l'avantage dépend du nombre moyen de jours d'absentéisme pour maladie par travailleur pour la période de référence comprise entre le 1^{er} décembre 2010 et le 28 février 2011.

Une procédure particulière est prévue si des circonstances exceptionnelles et imprévues se produisent ou se sont produites pendant la période de référence.

À l'heure actuelle, l'avantage s'élève à 2 200 euros en faveur des membres de DGO/ATS et à 1 600 euros pour tous les autres membres du personnel Belgocontrol. Dans le cadre de la CCT 2011-2012, nous exigeons que l'avantage soit identique pour tous.

Congés, jours fériés et dispenses de service en 2011

Pour l'année 2010, les trois organisations syndicales représentatives avaient approuvé que 4 jours de compensation – pour les jours fériés légaux et réglementaires qui ne coïncidaient pas avec un jour ouvrable – soient appliqués à la période du 27 au 30 décembre.

Cependant, les 3 organisations syndicales représentatives refusent d'appliquer le même principe pour l'année 2011 reportant ce point à la commission paritaire du 24 février 2011.

École technique DGE

La CGSP Télécom Aviation et la CSC-Transcom ont voté pour la création de l'école technique pour les collaborateurs DGE moyennant les modifications suivantes:

- Accord ponctuel est remplacé par "protocole"

- À l'article 2 de ce protocole, la phrase sera modifiée selon: "les documents susmentionnés (annexes) seront régulièrement évalués et adaptés avec le groupe de travail formation et training".

- Au procès-verbal de cette commission paritaire, il est spécifié que ces annexes sont des documents "vivants", qui doivent donc évoluer. Une réunion a eu lieu le 5 janvier en vue d'établir un calendrier de travail.

Contrôle H24 à l'aéroport de Liège (EBLG)

Jusqu'ici, le contrôle aérien de l'aéroport de Liège-Bierset avait la particularité d'être effectué à la fois par des officiers militaires et par le personnel civil de Belgocontrol. Suite au plan de restructuration de l'armée, les militaires quitteront la base au 1^{er} mars 2011. Par conséquent, de nouvelles dispositions devront être prises par Belgocontrol afin d'assurer la reprise du contrôle aérien.

À la demande de la CGSP Télécom Aviation, un groupe de travail a été constitué au début du mois de janvier. Celui-ci devra établir un accord ponctuel calqué sur celui d'EBCI bis pour le 1^{er} mars 2011 au plus tard.

Exemption de « l'évaluation » pour les membres du personnel opérationnels ATS

L'article 6, § 4 du règlement d'évaluation indique que « les critères d'évaluation et les éléments de la procédure peuvent différer pour les agents soumis à des systèmes internes ou externes de certification ou de qualification professionnelle ».

La CGSP demande selon quelle(s) procédure(s) seront évaluées l'orientation qualité et amélioration, l'orientation clients, la collaboration, l'engagement organisationnel, l'efficacité personnelle, l'intégrité, l'esprit de décision, la plani-

fication et organisation, la gestion du stress, les facultés d'adaptation, l'orientation sécurité aérienne, l'aptitude à résoudre les problèmes. Car il s'agit là de compétences comportementales complémentaires aux certifications internes et externes et inscrites à la description de fonction du contrôleur aérien en opération.

Par conséquent, le contrôleur aérien bénéficie-t-il des avantages liés à une mention d'évaluation 4 ou 5 ?

À ce jour, pas de réponse.

Organisation de l'Unité ACC pour la période d'hiver

L'origine du mécontentement des contrôleurs aériens ACC provient d'une note interne à leur intention qui pointe une réduction des équipes pendant la période d'hiver couvrant l'intervalle entre le 1^{er} décembre 2010 et le 31 mars 2011.

Le débat lancé, la CGSP a déposé une série de questions et de remarques relatives aux conditions de travail et portant notamment sur:

- les garde-fous, lorsqu'en cas d'absence, l'équipe est réduite à 14 agents et doit faire face à une fermeture de piste;
- le rappel en service
 - une mise à jour de la procédure existante concernant le rappel en service,
 - quid de la rémunération à partir du second rappel en service?
- l'interruption de carrière
 - difficulté accrue pour combler le manque d'effectifs suite au passage des membres du personnel en interruption de carrière,
 - serait une option privilégiée par les agents afin d'éviter de prester des heures supplémentaires et ce jusqu'à 26 jours d'affilée;
- les critères objectifs pris en compte à Belgocontrol pour implémenter « l'adaptation de la gestion de l'effectif visant à trouver un équilibre

entre la demande de trafic et l'efficacité des coûts ».

Comment peut-on mesurer les objectifs? Comment calcule-t-on la productivité?

À ce jour, pas de réponse.

Bloc d'espace fonctionnel, six États s'allient pour une gestion commune du trafic aérien!

Ce 2 décembre, à Bruxelles, les ministres des Transports et des représentants militaires de haut niveau de Belgique, de France, d'Allemagne, du Luxembourg, des Pays-Bas et de la Suisse ont signé le traité entre États dénommé FABEC.

En ratifiant ce traité, les États contractants s'engagent à prendre les mesures appropriées, en particulier, dans les domaines de l'espace aérien,

de l'harmonisation des règles et des procédures, de la fourniture de services de navigation aérienne, de la coopération civile-militaire, des redevances, de la surveillance, de la performance et de la gouvernance.

Les États contractants assurent la fourniture des services de navigation aérienne suivants :

- les services de navigation aérienne;
- les services de communication, de navigation et de surveillance;
- les services d'information aéronautique;
- les services météorologiques.

Dans ce contexte, les premiers résultats tendent à établir un cadre robuste comprenant la création d'une entité commune pour permettre les gains de performance attendus.

Nos craintes d'une nouvelle rationalisation, voire de la disparition de certains services au niveau du FABEC, sont toujours d'actualité.

Via ETF, la CGSP Télécom Aviation est intégrée dans le dialogue social mis en place au niveau du FABEC. À ce stade, nous devons avant tout nous opposer aux idées protectionnistes développées par les associations professionnelles. Celles-ci n'hésitent pas à mettre régulièrement en danger l'existence des services non opérationnels.

C'est en faisant preuve de solidarité et non en agissant par égoïsme que nous avancerons.

Ensemble, tous! Plutôt que chacun pour soi.

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Pratique • Primes syndicales 2010 : attention au formulaire
- 3 / Édito • Notre politique sociale menacée ?
- 4 / Dossier • Menaces sur les allocations familiales
- 6 / Dans nos régionales
- 7 / Analyse • Mauvaise tactique aux TEC
- 9 / Mobilisation • Défendre et renforcer la pension légale : signons la pétition
- 10 / Actualités internationales
- 12 / Europe • Un souffle nouveau nous vient d'Islande

Internet : www.irw-cgsp.be

Infos TÉLÉCOM AVIATION

- 13 / Édito • Accord interprofessionnel et convention collective de travail à Belgacom
- 14 / Belgacom • CCT 2011-2012
- 15 / Belgocontrol • Sur tous les fronts !



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FG TB Éditeur responsable : Francis Wégimont - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11